



la lettre rouge

N°18

NOVEMBRE 1987

lettre du secteur PTT de la LCR

PRIX DE VENTE AU
NUMERO : 2 FRANCS

EDITORIAL

LE 15 OCTOBRE : ET APRES ?

Le 15 octobre aux PTT aura été un vrai succès.

Plus de 170 000 grévistes, 45,6 % du personnel, résultat d'une unité de fait, puisque toutes les organisations syndicales ont appelé à la grève, mais unité limitée puisque les manifestations organisées l'ont été dans la désunion la plus traditionnelle maintenant.

Une action mieux suivie aux Télécoms qu'à la Poste (50 % contre 42 %), et il ne faut pas être grand clerc pour voir là le rejet des projets Longuet quant au statut des PTT et notamment des télécoms !

Mais cela traduit aussi le ras le bol du personnel sur les suppressions d'emplois et la baisse du pouvoir d'achat !

Alors avec un mouvement aussi puissant, il aurait fallu pousser l'avantage, continuer l'action et obliger Longuet à renoncer définitivement à ses projets et à ses actes de déréglementation, de privatisation et sommer Balladur et de Charette de nous payer tout le fric qu'ils nous doivent (et qu'ils ont peut être gardé pour spéculer en Bourse !) car notre pouvoir d'achat a bel et bien baissé depuis le début de l'année (sans compter les pertes des années passées !).

Mais Longuet, Balladur, de Charette sont contents, les fédérations syndicales sont enfin unies pour ne rien proposer après le 15 octobre !

Alors de Charette nous propose ses petites augmen-

tations, pas ébranlé par la rituelle journée de grève d'octobre.

Aux PTT Longuet a lu la lettre de la fédé CFDT qui lui propose de négocier ses propositions, c'est à dire l'autonomie du budget annexe et un titre V pour le personnel ... seulement Longuet il s'en fout des propositions de la CFDT et le personnel n'en veut pas non plus !

Quant à la CGT elle a crié victoire après le 15 octobre et dit que Longuet a reculé grâce à elle, bien sûr ! ... voilà, nous pouvons dormir sur nos deux oreilles, Longuet aurait renoncé à ses projets !

Alors, pour une belle grève ce fut une belle grève mais sans lendemains.



LE 15 OCTOBRE A ROUEN

La participation à la grève du 15 octobre a été de 49 % aux Télécoms et de 40 % à la Poste. Les Services Financiers n'ont pas été en reste avec 40 % de grévistes, la distribution non plus avec un pourcentage de 38 %, pas atteint depuis longtemps, de même que le service général en grève à 40 % !

Au regard de ces résultats, car en Seine Maritime la journée du 15 septembre fut peu suivie et celle du 1er octobre un échec, une des questions que l'on se pose est de savoir si la mobilisation portait sur l'ensemble de la plateforme de la Fonction Publique ou seulement sur l'avant projet Longuet ?

Une chose est certaine, le 15 octobre montre qu'avant tout, le personnel des PTT (notamment au CTA avec ses 60 % de grévistes) a voulu exprimer le rejet de la politique de la droite et imposer cette formidable envie d'unité des organisations syndicales.

Pour le reste, une réponse à la Normande s'impose : le 15 octobre, chaque secteur a eu l'occasion grâce à une action unitaire de l'ensemble de la Fonction Publique, de dire que rien ne va plus au niveau soit du pouvoir d'achat, soit des conditions de travail (à la distribution plus particulièrement) tout en n'oubliant pas le statut.

Le débat sur la tactique des luttes reste ouvert, chacun étant conscient que

ce n'est pas le 15 qui enterrera définitivement les attaques de Longuet, mais il va de soi que le statut de l'ensemble de la Fonction Publique étant visé, la riposte massive et unitaire de tous les fonctionnaires solidaires est un encouragement à se battre jusqu'au bout contre le projet Longuet, au cas où celui ci serait déposé avant ou après les présidentielles.

En ajournant son texte, le Ministre a reculé devant la détermination grandissante des agents des PTT, prêts à défendre le statut avec acharnement, jusqu'au bout par la grève reconductible.

Mais une lutte déterminée et d'envergure, comme en 1974, démarra sans

appel des fédérations à la grève reconductible, et les débats entre collègues nous rappellent qu'à la différence de l'époque où l'action avait démarré dans les Centres de Tri parisiens, véritables locomotives pouvant entraîner l'ensemble des secteurs, beaucoup attendent aujourd'hui que celle ci soit lancée par les Télécoms afin de pouvoir s'y engouffrer.

C'est pour cela que, constatant la dispersion géographique des centres parisiens des Télécoms, la majorité des collègues syndiqués et non syndiqués comprend d'autant mieux l'importance des coordinations massives et représentatives de la volonté du personnel.



LE MINISTRE BATTU !



Le 20 octobre 87 s'est tenu le conseil supérieur des PTT.

A cette réunion le ministre a annoncé que "son intention n'était pas de faire voter un projet de loi" (il parlait, bien sur, de son avant projet de loi sorti fin août).

Le jour même la CGT sortait des tracts exceptionnels sous le titre ronflant: "Un ministre battu !". Krassucki enfonçait le clou lors d'une émission de radio en comparant cette victoire à celle des étudiants et des cheminots, cet hiver...

Pour la CGT les raisons de cette victoire sont claires: les actions, à l'initiative de la CGT du 15 septembre, 22 septembre, 1^{er} octobre et ... 15 octobre.

Deux détails

La CGT n'oublie que deux tout petits détails...;

- D'abord qu'il était clair dès début septembre, que la stratégie de Longuet n'était pas, vu le rapport de force aux PTT, de faire passer sa loi au forcing. Il s'agit d'une part de gagner la bataille idéologique auprès du personnel pendant l'année qui vient, d'autre part d'avancer dans la déréglementation en faisant passer toutes les "réformes" possibles: ainsi de la privatisation du radio téléphone en cours actuellement.

- Ensuite et surtout, que cette information n'est en rien une nouvelle.

La première fois qu'il écrivit son intention de ne pas faire passer le projet de loi, ce fut le 29 septembre! Dans un telex adressé à tous les établissements et annonçant "Le ministre a réaffirmé que le document de travail... transmis à la CNCL ne constituait en aucune façon un projet à soumettre au parlement. Il n'a donc pas l'intention d'engager un processus législatif".

ce telex est sorti à la fin de la grève des télécoms, sur Paris. Et qu'il visait à calmer les esprits et à empêcher une extension du mouvement... Un mouvement que la CGT a tout fait pour casser !



FÉDÉRATION SYNDICALISTE
DES TRAVAILLEURS
DES P.T.T.

80, rue Vergniaud
75640 PARIS CEDEX 13
Tél. 01 45 20 12 50

FORMIDABLES !

C'est vrai que le personnel des PTT n'est pas mal. Depuis maintenant 2 ans toutes les grèves ont été massivement suivies aux PTT. Que ce soient les grèves de 24H, comme celle du 15 octobre, où celles qui ont vu des centres tenter de lancer une grève reconductible aux PTT: en janvier à Toulouse et Marseille, en septembre aux télécoms, à Paris.

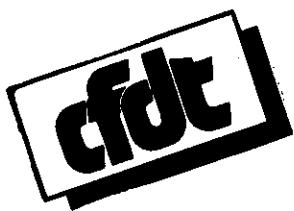
Par contre, pour FO, on ne peut pas en dire autant.

S'ils étaient présents le 15 octobre, image de marque obligé avant les prud'hommes, c'est bien la seule et unique fois !

En général c'est même l'inverse. Ainsi en septembre FO a passé son temps à annoncer qu'il n'y avait

aucun problème... que Chirac leur avait donné des garanties, et qu'il ne fallait surtout pas se battre contre l'avant projet Longuet.

Ce que l'on trouverait formidable, nous, ce sont des syndicats qui défendraient réellement le personnel, et qui organiseraient l'action contre la politique du ministère et du gouvernement!



LE BETISIER SYNDICAL

Les lendemains qui changent ?

Changement de statut pour le personnel des PTT et privatisation à tout va, c'est sans doute ce que sous-entend cette publicité cynique émanant du Ministère des Postes et Télécommunications.

Mais le plus affligeant, c'est que cette publicité a été publiée sur toute la page 9 de "Syndicalisme Hebdo", l'hebdomadaire de

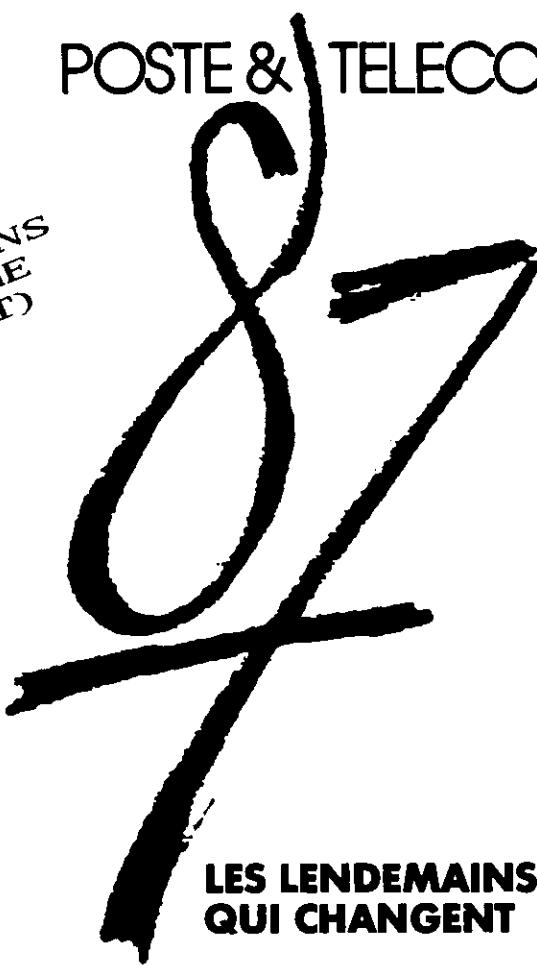
la CFDT, dans son numéro daté du 8 au 14 octobre dernier.

Oui, vous avez bien lu ! A la veille de la grève du 15 octobre, dont un des objectifs était justement de lutter contre le changement de statut et la privatisation des PTT, et bien, le journal de la CFDT se fait le porte-parole ... rémunéré de cette politique.

Il fallait oser le faire, non ?

PUBLICITE
PARUE DANS
SYNDICALISME
HEBDO (CFDT)

POSTE & TELECOM



LES LENDEMAINS QUI CHANGENT

Le monde économique bouge. La compétition est devenue très sévère. Tous les secteurs d'activité, toutes les entreprises, tous les marchés sont en train de changer de siècle.

Dans ce mouvement profond, la communication prend sa place : celle d'un élément stratégique de la vie économique, culturelle et sociale de l'avenir. Une vie différente dans laquelle l'échange, le temps, l'espace et la connaissance devront aussi trouver un nouveau rythme.

Alors, la communication est en train de changer : Sa technologie explose, ses moyens se multiplient, ses comportements se développent et se diversifient. La voici qui part, avec tout le monde, pour des lendemains qui changent.

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

LONGUET CITE DANS UNE AFFAIRE D'ESCROQUERIE !

Ces derniers temps, les "affaires" politiciennes font la "Une" des journaux. Elles font désormais partie de notre univers politique quotidien : escroqueries, corruption, vols qualifiés, détournements de fonds destinés à alimenter les caisses des partis politiques. Du PS aux partis de la majorité, chacun a son affaire sur les bras.

Citons pour mémoire l'affaire des joailliers Chaumet ou du Carrefour du Développement...ou plus récentes encore les affaires de la CNCL ou des livraisons d'armes à l'Iran.

Pourtant il y a une affaire qui jusqu'à présent a peu fait parler d'elle, bien qu'elle soit actuellement jugée en correctionnelle à Paris.

Il est vrai qu'au vu des autres "affaires", elle fait figure de cas mineur, il ne s'agit après tout que d'une banale escroquerie de vingt deux millions de francs (actuels bien sûr !).

Et si la "Lettre Rouge des PTT" a décidé de lui consacrer un article, c'est parce qu'un des protagonistes de ladite affaire est bien connu de nos lecteurs :

il s'agit de Gérard Longuet, notre actuel Ministre.

Au commencement, une histoire d'escroquerie de petite envergure : un petit malin, le sieur Georges Alet crée une société d'édition fictive du nom de "Publications officielles", cette société, aujourd'hui dissoute, réalisa néanmoins un chiffre d'affaires de 22 millions de francs en moins de trois ans. Comment ? En éditant des revues aux titres équivoques.



Et quelles revues ! "Le Progrès", "l'Echo de la gendarmerie et de la Garde républicaine", le "Don Universel du sang", "la voix des préfectures", le "bulletin d'informations de la protection civile" pour ne citer que celles là parmi un échantillonnage de revues toutes patronées par des organismes au dessus de tout soupçon, tels que la Fédération autonome de la police nationale ou le CNPF.

En 1981, les responsables départementaux du PR et du RPR sont sollicités par Georges Alet pour doter ces partis de journaux trimestriels locaux. Affaire conclue, d'autant plus facilement que le financement de ces journaux sera assuré, à moindres frais, grâce aux annonces publicitaires que la société anonyme "Publications officielles", forte de ses multiples périodiques, se charge de recueillir en un rien de temps.

Alet envoie ses démarcheurs auprès des commerçants, des banques, des industriels, leur faisant miroiter de grands encarts publicitaires dans des journaux diffusés nationalement.

Dans certains cas, l'instruction le prouvera, ces démarcheurs se sont déguisés en gendarmes afin d'abuser le boucher ou l'épicier du village qui croyait verser son obole au profit des "veuves et orphelins de la gendarmerie".

Dans d'autres cas, quand on visait une autre clientèle, genre banquiers ou industriels, les démarcheurs changeaient de look : ils étaient alors agents préfectoraux, ou encore du fisc, ou mieux encore membres du CNPF...

Et ça a marché ! Deux milliards de centimes sont ainsi rentrés dans les caisses de "Publications officielles", abusant des centaines de gogos qui croyaient traiter avec des institutions officielles et des publications à gros tirage.

Or la diffusion de ces journaux était restreinte aux seuls clients ayant souscrit une publicité ou un abonnement. Bref, le journal n'était diffusé qu'à ceux qui payaient pour y faire figurer leur annonce !

Certains ont porté plainte et tout ce beau monde s'est retrouvé en correctionnelle : les éditeurs des publications, les faux gendarmes etc...

Là où l'affaire se complique, c'est quand on leur a demandé où passait l'argent, et ils se sont mis à table : au PR et au RPR, et de citer des responsables nationaux de ces partis qui auraient eu accès à la manne. Parmi eux, Gérard Longuet, hier trésorier national du parti républicain, aujourd'hui Ministre, cité comme témoin à l'audience du 26 octobre devant la 13e chambre correctionnelle de Paris, et compromis par toute une série de témoignages. Qu'en juge d'après cet extrait de compte rendu d'audience publié tel quel dans l'Humanité du 27 octobre dernier.

Compte rendu d'audience.

« **E**ST-IL exact que vous avez reçu un de vos clients dans le bureau d'un responsable d'un parti politique ?

— Oui.

— Quel bureau, quel parti, quel responsable ?

— heu... Le PR... le bureau de Gérard Longuet (actuel ministre des PTT et trésorier du Parti républicain. — NDLR).

— Est-il exact que des mandats télégraphiques ont été envoyés à des responsables politiques ?

— Oui.

— Quel parti, quelle somme ?

— heu... dans l'Hérault... le RPR... combien, je ne sais pas...

— Est-il exact que vous avez financé une université d'été d'un parti politique ?

— Oui.

— Quelle université, etc.

— L'université d'été du PR en septembre 1983 à Vic... »



A l'heure où nous écrivons, l'affaire en reste là.

Une brochette de dirigeants du PR et du RPR dont les maires de Bandol et de la Seyne sur Mer dans le Var, ont tous été mis en cause lors des audiences.

Il y a de fortes chances que l'affaire n'aboutisse pas et que l'on fasse payer les lampistes (entre autres les faux gendarmes) et qu'on en reste là. Justice oblige.

Dans tous les établissements PTT, le Ministère fait régulièrement placer des affiches, "le premier devoir d'un postier : l'"honnêteté", récapitulant des délits genre "utilisation abusive d'un timbre à date" ou "vol de timbre" ayant entraîné des peines de révocation, voire de prison avec amendes à la clé ... Que vous soyez puissant ou misérable ... en période de libéralisme, la vieille maxime n'a rien perdu de son actualité !

Lisez Rouge

Le journal qui annonce la couleur !

Le point de vue de la LCR, des infos, des enquêtes, des dossiers, des interviews...

En vente auprès des militants et dans les principaux kiosques.
Rouge, hebdomadaire de la LCR, 2, rue Richard-Lenoir, 93 100 Montreuil.

ABONNEMENT			Nom	
1. ABONNEMENT DE SOUTIEN (Rouge et Critique communiste)			Prénom	
3 mois : 200 F	6 mois : 400 F	1 an : 800 F	Adresse
			France DOM-TOM	Etranger
2. AVEC LA PRESSE DE LA LCR 1 an d'abonnement à Rouge et Critique communiste			450 F	500 F
3. SIX MOIS DE L'HEBDO ROUGE			160 F	
4. CRITIQUE COMMUNISTE (mensuel). 1 an			150 F	170 F
Formule choisie				
Règlement à l'ordre de la PEC, 2, rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil. tél. 48 59 00 80				

LE GOUVERNEMENT CANADIEN CONTRE LES POSTIERS

PAR BARRY WEISLEDER *

Plutôt que de tomber dans le piège du gouvernement qui cherche une occasion d'écraser ce syndicat considéré comme le plus combatif du Canada, les dirigeants du CUPW ont annoncé que la lutte pour la défense de l'emploi et pour des services postaux accusés, continuerait par d'autres moyens, notamment un boycott organisé des points de vente non postaux.

La grève a démarré comme grève tournante. Elle a donné lieu à de nombreux incidents violents dus à la volonté de la Poste du Canada de faire passer à travers les lignes de piquets de grève des autobus chargés de jaunes et escortés par la police.

De nombreux travailleurs ont été arrêtés ou blessés, mais pas autant qu'au cours de la grève des facteurs de juin 87.

Cette grève tournante a mis en échec les plans du gouvernement qui voulait

mettre en marche une vague de licenciements et de sous-traitance, tout en aggravant les conditions de travail de ceux qui resteraient.

Les Conservateurs tenaient à ne pas subir une deuxième défaite. Ils estimaient que le syndicat CUPW était devenu impopulaire auprès du "public" parce qu'il avait été contraint de faire grève trois fois au cours des dix dernières années.

Ils escomptaient donc que le gouvernement pouvait se permettre d'agir avec une main de fer.

En ce moment, les conservateurs ont une majorité parlementaire et donc le gouvernement, mais ils arrivent en troisième place dans les sondages, derrière le NPD et les Libéraux qui sont à égalité.

Ils ont déjà utilisé une loi anti grève similaire contre la grève de 50000 cheminots canadiens en août 1987. Ils ne doivent se représenter devant les électeurs que dans un an.

Malgré leurs efforts, aucun indice ne laisse penser que la forte combativité et le haut niveau gréviste des deux dernières années vont décroître.

En effet, s'inspirant de l'exemple des travailleurs des abattoirs qui viennent de mettre en échec une tentative de détruire leur syndicat dans la province d'Alberta, et de celui des travailleurs de l'Ontario du Sud, qui viennent de gagner l'indexation des retraites, les travailleurs canadiens manifestent une disposition plus grande à résister aux concessions de salaires et de conditions de travail exigées par les patrons, et commencent même à réclamer et à se battre pour des revendications améliorant leur situation actuelle.

En même temps, les travailleurs rendus plus conscients de leurs intérêts de classe par ces luttes, se tournent plus nombreux que jamais auparavant dans l'histoire du Canada vers le NPD.



La police d'Ottawa arrête un postier membre du piquet de grève organisé devant le commissariat afin de protester contre les violences policières durant la grève.

qui, éternellement à la recherche de la "respectabilité", reste cependant à une distance prudente des piquets de grève et des luttes syndicales.

C'est ce qui explique le soutien insuffisant accordé par le NPD et les autres syndicats à la lutte du CUPW là où cette aide aurait pu compter : au niveau des piquets de grève.

Une victoire du CUPW aurait encore accru la dynamique des luttes et marqué la montée du NPD d'un sceau plus combatif.

"Cette loi est un acte de violence contre les 23 000 travailleurs des postes".

C'est en ces termes que Jean Claude Parrot, président du Syndicat Canadien des Travailleurs des Postes (Canadian Union of Postal Workers : CUPW) a dénoncé

la loi qui a mis fin aux 17 jours de grève des centres de tri et des bureaux de poste commencée le 30 septembre.

Cette loi anti grève a été adoptée à toute vitesse par le Parlement Canadien sous la pression du gouvernement conservateur et malgré l'opposition du Nouveau Parti Démocrate (NPD), parti travailliste canadien basé sur les syndicats du Canada anglais et des Libéraux.

La loi force les élus syndicaux à ordonner aux membres de leur syndicat de reprendre le travail sous peine d'inéligibilité à tout poste syndical pendant cinq ans et d'amendes de 50000 dollars par jour (100000 dollars pour le syndicat en tant que tel).

C'est la menace de privatisation qui a motivé la grève. La Poste du Canada

(une corporation de la Couronne, c'est à dire de l'Etat) voudrait transformer 4200 emplois actuellement occupés par des travailleurs syndiqués et payés en moyenne à 13 dollars l'heure, en petits boulots non syndiqués payés au SMIC.

Le moyen : redistribuer les guichets à des opérateurs privés, notamment des propriétaires de "drugstores", ces magasins polyvalents typiques de l'Amérique du Nord.

Cette question et les autres questions encore controversées seront transmises à un "arbitre" à qui la loi anti grève a déjà ordonné de respecter les recommandations d'un rapport de conciliation antérieur, favorable aux objectifs de la Direction.

* Barry Weisleder est un militant de l'Alliance pour l'Action Socialiste, groupe sympathisant de la IVe Internationale au Canada.

Des membres de l'ASA, postiers, ont participé aux grèves citées.

ECHO DE CREIL CTA

Début Octobre, le personnel nuit du Centre de tri apprenait avec stupeur la fermeture de la cafétéria aux pauses de 22h et de 3h.

Le but de la manœuvre ? Reprendre les agents détachés pour ce service afin de les remettre à l'exploitation.

Confronté à un trafic croissant avec des effectifs moindres, aiguillonné par le contrat de gestion signé avec la Direction Départe-

mentale, le Chef de centre pensait avoir trouvé la solution miracle en s'attaquant au social.

Au cours d'une audience le 16 octobre avec la section CGT, seule représentative en nuit, le Chef de centre déclara : "Les pauses non réglementaires ne sont pas supprimées pour l'instant. De toute façon, vous avez des distributeurs."

Devant le mépris de la Direction, le personnel décidait la grève.

"Je ne céderai pas", fit savoir le Chef de centre.

Mais dès la deuxième nuit, il revenait totalement en arrière face à la détermination des travailleurs.

N'ayant pas eu à faire grève, la brigade D décidait de faire une collecte afin d'indemniser ceux de la C.

Par solidarité, certes, mais aussi pour montrer à la Direction que le personnel de la D était déterminé à poursuivre le conflit.

CORRESPONDANT LOCAL

F.N.R : UNE DROLE DE CUISINE.

La crise est ouverte à la Fédération Nationale des restaurants PTT. Deux équipes, d'un côté la CGT, de

l'autre l'alliance CFDT FO, se disputent le pouvoir, c'est à dire la présidence de la FNR et la présidence du

CNAR.

Il est légitime de se demander les raisons d'une telle crise.

D'un problème FNR...

La Fédération CFDT indique qu'elle a mis le feu aux poudres en raison des pratiques des élus CGT. Les élus CFDT seraient mis sur la touche, n'auraient pas d'informations... bref seraient dans l'incapacité de travailler. Conclusion : la CFDT fait une alliance avec FO (55 % à eux deux) et demande la présidence.

Nous voulons bien croire que les relations CGT CFDT ne sont pas au beau fixe.

Nous pouvons constater quotidiennement les ravages de la division syndicale.

Nous voulons bien croire aussi qu'il est très difficile de travailler dans un climat de tension permanente. Nous voulons bien croire encore que les polémiques PC PS ont des conséquences à la FNR.

Face à cette offensive CFDT FO, la Fédération CGT ne peut nous convaincre avec des arguments du type : "la CFDT et FO veulent prendre la FNR pour augmenter massivement le prix du repas et la détruire"!

Chacun(e) voit bien qu'il y a de gros enjeux, mais les uns avec pour seul argument angélique "la démocratie" et les autres avec le fameux "hors de la CGT point de salut" n'aident à comprendre réellement ce qui est en train de se passer.

Première chose à savoir, la FNR est une position institutionnelle très importante aux PTT.

Avec la présidence, une organisation syndicale peut démontrer sa capacité de gestion au personnel et à l'administration. A celà, il ne faut pas oublier le CNAR et ses 13 milliards de chiffre d'affaire. Par ce biais, toute une série de réseaux peuvent être tissés.

... A une recomposition syndicale;

Autant pour la CGT, nous croyons que ce sont les arguments institutionnels liés à l'importance de la FNR et la force économique du CNAR qui fondent sa politique. Pour la CFDT, les véritables raisons ne sont pas là.

Comprendre la logique de la Fédération CFDT est impossible si l'on s'en tient au strict cadre de la restauration. Nous devons la situer dans le cadre plus général de la stratégie d'action de cette Fédération et bien sûr du projet de recomposition syndicale CFDT FEN FO:

La FEN n'existe pas aux PTT, reste FO. La mise en place de la convergence Fonction Publique FEN CFDT

FO... est un premier élément. Mais la nécessité de concrétiser des rapports privilégiés doit se manifester plus clairement encore.

A la question : avec qui fait on l'unité ?, la Fédération CFDT répond en excluant la CGT.

L'éditorial du "Lien" (journal fédéral CFDT) écrivait même en première ligne "DGT CGT Longuet même combat". Nous assistons donc à une nouvelle politique unitaire privilégiant FO, et ceci pour avancer vers la recomposition syndicale.

Voilà au delà des péripéties et des manœuvres d'appareil, ce qui est en train de se jouer.

L'intérêt des usagers est bien loin. Les élu(e)s CFDT et FO ont entrevu bien tard la partie visible de l'iceberg.

La Fédération CFDT va sans doute avoir la Présidence, mais ses manœuvres d'appareil laisseront des traces dans son organisation.

De plus, un axe CFDT FO est loin d'être majoritaire... et encore moins une volonté des adhérent(e)s et des militant(e)s.

Nous pouvons craindre que cette crise de la FNR exacerbera un peu plus le climat de division syndicale.

Il faudra donc repartir de nos revendications essentielles pour nous unifier à travers l'action.

SALAIRS : DE QUI SE MOQUE T'ON ?

Beaucoup de bruit pour pas grand chose :

Après la puissante grève du 15 octobre des fonctionnaires, c'est à grand renfort de déclarations dans les médias que De Charette a annoncé une augmentation de 2,1 % pour 1987. Ainsi, le Parisien Libéré titrait "Un coup de pouce pour les fonctionnaires".

Quand on sait qu'à la fin septembre la hausse des prix était déjà à 2,7 % et que l'estimation officielle totale pour 1987 est de 3,3 %; quand on se souvient du gel des salaires à 2,1 % en 86, on peut compter qu'en fait cela représente 4,5 % de perte de pouvoir d'achat sur les deux années écoulées, sans compter les divers prélèvements opérés cette année (Sécu, Retraite, mutuelle...)



DE CHARETTE : SON BLUFF N'ABUSE PERSONNE

Une mesure liée à plusieurs motifs :

Sans aucun doute la journée du 15 octobre a pesé, surtout à l'approche des élections, pour tenter d'empêcher que celà se traduise sur le terrain du vote.

Les arguments sur "les efforts de productivité obtenus depuis deux ans qui ont notamment permis l'augmentation de 0,4 %" confirment la volonté du Ministre de privilégier les critères du privé.

Aux PTT celà se traduit par l'introduction de primes étendues au petit encadrement, individualisées et au mérite.

Une occasion en plus pour renforcer les critères d'entreprise : rendement, mérite, productivité etc pour diviser les personnels à tous les niveaux et accentuer les pressions vers la privatisation.

La mobilisation unitaire reste à organiser :

Faire plus et mieux que le 15 octobre en préparant, en construisant un mouvement de grève de durée prolongée, c'est ainsi que nous pourrons arracher à De Charette et au gouvernement une augmentation de plusieurs centaines de francs par mois avec toutes les autres revendications restées en plan (effectifs, conditions de travail etc).

LA TVA AUX TELECOMS : UN CADEAU DE PLUS AU PATRONAT

Ca fait longtemps qu'on n'avait pas vu une telle campagne de publicité !

S'il y a une chose de sûre, c'est que le patronat saura que les télécommunications vont "être assujetties à la TVA", et donc qu'ils pourront récupérer une partie de leurs dépenses. Et c'est exactement ce que souhaite le gouvernement, situation préélectorale oblige. Mais il serait réducteur de voir derrière cette affaire une simple opération électorale: les enjeux en sont plus importants.

Diminuer les charges des entreprises

C'est le premier des objectifs de cette réforme. Cela correspond à une volonté constante du gouvernement: améliorer la "compétitivité" des entreprises en diminuant leurs charges, mais aussi à une volonté spécifique au ministère des PTT.

Cela fait longtemps que le patronat exerce des pressions sur les PTT à propos des coûts de la facture téléphonique. En effet les entreprises utilisent plus les communications longues distances (l'international en l'occurrence) que les particuliers, et la politique

tarifaire de l'administration les "défavorise": par la péréquation des tarifs, les communications locales sont "sous facturées", l'inverse pour les longues distances. Le but premier de la déréglementation, aux USA comme ailleurs était de remédier à cet état des choses en introduisant la concurrence...

Mais cette volonté était contradictoire avec la politique spécifique de la DGT qui tenait à garder aux communications locales un prix raisonnable: diffusion du minitel oblige, pour ne prendre qu'un élément.

(SUITE AU VERSO)

TELECOM



- 1 - Des prix HT : ils ont été fixés de façon telle qu'en y ajoutant la TVA, on retrouve précisément les tarifs du téléphone avant le 1/11/87.
- 2 - L'Espace Unique Européen : les Télécom adoptent dès à présent la TVA en prévision de 1992.
- 3 - 1^{er} novembre 1987 : c'est à partir de cette date que l'assujettissement des Télécom à la TVA entre en application.

Afin de répondre aux questions que vous pourriez éventuellement vous poser sur l'introduction de la TVA dans le prix de leurs produits et services, les Télécom vous proposent :

- si vous êtes un professionnel : d'appeler le Numéro Vert, annoncé dans la presse avant la fin du mois d'octobre, ou de prendre contact avec l'attaché commercial de votre agence des Télécom.
- si vous êtes un particulier : d'appeler le numéro qui figurera sur la prochaine facture.

TELECOM

1^{er} NOVEMBRE 1987: LES PRIX TELECOM INTEGRENT LA TVA.

L'introduction de la TVA permet donc de régler partiellement, et de manière élégante, le problème. On ne touche pas à la structure tarifaire, mais on fait un petit cadeau au patronat par le biais de la TVA..!

Assainir les relations DGT/-gouvernement

C'est le second objectif du Ministère. Après avoir été déficitaires pendant des années, les PTT, la DGT en fait, dégagent des bénéfices très importants depuis la fin des années 70. Et en période de crise et de réduction du déficit budgétaire, ces sommes (près de 20 milliards !) sont regardées

TVA (suite)

de près par les gouvernements successifs. D'où des tentations de faire jouer la taxe téléphonique plutôt que l'impôt sur le revenu... C'est ce que fit le gouvernement Fabius !

Au grand dam de nos technocrates qui considèrent qu'on ne peut gérer sérieusement la première entreprise de France avec de telles pratiques. L'introduction de la TVA permet d'assainir la situation en créant une règle stable. La DGT paye 17 ou 18 %, mais pour le reste, gère comme elle l'entend les télécoms !

Des syndicats gênés aux entournures

Le moins que l'on puisse dire c'est que les réactions syndicales n'ont pas été particulièrement vigoureuses.

Il faut dire que s'il leur était difficile de soutenir le petit cadeau fait aux entreprises, autre chose est "l'autonomie de gestion" des PTT.

La coeur est unanime. Il faut plus d'autonomie... Sans dire bien sûr que plus d'autonomie veut simplement dire plus d'autonomie pour les ingénieurs ! Pour le personnel, cela ne change rien !

Et comme l'introduction de la TVA va dans ce sens, on comprend mieux le silence géné de la plupart de nos fédérations.



ABONNEZ VOUS, FAITES DES ABONNEMENTS

A LA LETTRE ROUGE

30 Francs pour l'année
(10 numéros)

Adresse:

Secteur PTT de la LCR
9 rue de Tunis
75 011 PARIS

Chèques à l'ordre de Mr DANIEL



NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

ENTREPRISE.....